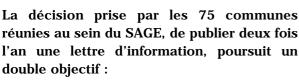
la lettre d'information du SAGE Scarpe Aval

édit(O)

Une goutte d'eau essentielle

Alain BOCQUET Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)



- celui d'abord d'exposer à chacune et chacun d'entre vous les choix et les projets mis en œuvre sur nos territoires, pour l'aménagement et la gestion des eaux de la Scarpe Aval, l'avancée des travaux entrepris;
- celui ensuite de rappeler le caractère prioritaire des politiques et financements qu'il est du rôle de la puissance publique de soutenir pour l'amélioration de la qualité des eaux et de l'environnement ; la protection des zones humides ; la prise en compte des risques majeurs ; l'attention spécifique aux zones inondables...

Les actions de sensibilisation à ces enjeux du Parc naturel régional, des communes, des communautés de communes ou d'agglomération courent, comme cette lettre d'information, à rappeler ces nécessités.

Source de toutes les formes de vie, l'eau mérite cet engagement et ces efforts.

Bonne lecture à tous.



Abscon Aix-Lez-Orchies Anhiers Aniche

Auberchicourt
Aubry-du-Hainaut
Auchy-Lez-Orchies
Bachy
Bellaing
Bersée

Beuvry-La-Forêt

pratiques agric(o)les

Bousignies Bouvignies Brillon Bruille-Lez-Marchiennes Bruille-Saint-Amand Château-l'Abbave Coutiches Dechy Douai **Ecaillon Emerchicourt Erchin** Erre **Faumont** Fenain Flines-Les-Râches Guesnain Hasnon Haveluy Helesmes Herin Hornaing

> Lallaing Landas

Profitant de la création d'un GAEC avec son fils Eddy, Bernard Loridan, exploitant agricole à Sars-et-Rosières, a entamé, dès 1998, la mise aux normes de ses bâtiments pour élever 50 vaches Holstein et produire un quota laitier de 400.000 litres.

"Nous avons toujours fait des investissements, explique-t-il. J'ai connu la traite à la main, le pot suspendu, le pipe-line et maintenant la salle de traite avec décrochage automatique. C'est une continuité. Lorsque nous avons modernisé notre exploitation, nous avons tout de suite cherché à mettre aux normes nos bâtiments, c'est-à-dire à limiter la pollution en récupérant les effluents. Ainsi le fumier est stocké dans un espace bétonné de 420 m², les eaux de lavage de la salle de



traite et les autres effluents liquides sont acheminés vers une fosse. L'amélioration des bâtiments ne suffit pas pour se mettre aux normes, il faut une bonne conduite des épandages. Pour cela, nous tenons régulièrement un cahier d'épandage permettant de connaître les quantités d'azote issues de nos effluents et d'identifier nos parcelles épandables, en fonction des cultures et de l'apport azoté". Achevés en 2000, les travaux d'extension et de mise aux normes ont représenté un lourd investissement (100.000 euros à charge de l'exploitant sur 12 ans). "Nous avons réalisé nous-mêmes certains travaux, notamment ceux ne nécessitant pas une garantie décennale, sinon notre coût aurait été multiplié par trois et difficilement supportable pour le quota laitier", raconte Bernard Loridan.

"Aujourd'hui, même si cette amélioration n'est pas obligatoire, nous aimerions couvrir la fumière pour drainer encore moins d'eaux usées par temps de pluie".

La mise en c(o)mmun des compétences

Au fur et à mesure de l'avancement du SAGE, apparaît la nécessité de former des groupes de travail dont la tâche est d'étudier en profondeur certains points techniques et de restituer le fruit de leur travail à la commission thématique correspondante. D'ores et déjà, plusieurs de ces groupes composés de techniciens et d'experts, ouverts à des spécialistes externes à la CLE, se sont constitués et sont vivants.

Trois études suivent la réalisation de différentes études en cours :

- Étude de l'assainissement collectif du bassin versant de la Scarpe Aval.
- Étude de la qualité des eaux de surface sur l'ensemble du périmètre du SAGE.
- Étude des potentialités piscicoles (circulation, reproduction des poissons).

Quatre autres groupes mènent des réflexions internes sur :

- La suppression de l'écluse de Saint-Amand-les-Eaux et les contraintes liées en terme d'aménagement du futur bief entre Warlaing et Thun-Saint-Amand.
- La typologie des zones humides adaptée localement au territoire (marais, tourbières, plans d'eau, prairies humides, zones d'affaissement minier, etc.).
- Le regroupement des données concernant les zones inondables.
- La communication à mener sur le SAGE envers les habitants, les élus et les techniciens.



Le Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA1) mis en place en 1994 par l'Etat a permis aux grandes exploitations de bénéficier de subventions pour le stockage des effluents et le raisonnement de la fertilisation azotée. En 2000, cet outil a été étendu aux élevages plus petits situés dans des zones sensibles pour la protection de l'eau, appelées zones vulnérables (l'ensemble du Nord et du Pas-de-Calais est en zone vulnérable depuis le 20 décembre 2002).

(O)rchies: une station toute nouvelle

La nouvelle station d'épuration d'Orchies est opérationnelle depuis le tout début du mois d'avril. D'une capacité de traitement de 11.700 équivalent habitants, elle traite les eaux usées des communes d'Orchies et d'Auchy-lez-Orchies.

La station d'épuration d'Orchies avait besoin d'être renouvelée. Le nouvel équipement installé sur le même site est conçu sur un mode de fonctionnement dit d'aération prolongée (l'eau stagne plus longtemps dans les bassins) et comprend deux bassins de stockage des eaux de pluie.

Dans deux bassins tampon (1200 m³ et 600 m³) peuvent parvenir les premières eaux de pluie. Refoulées à un débit de 160 m³/ heure vers le bassin de pré-traitement, elles passent d'abord par un dégrilleur retenant tous les flottants (chiffons, papiers, ficelles...). Par injection de petites bulles d'air, on sépare les mousses et les graisses (ces dernières seront récupérées et traitées sur place) puis on piège les sables (amenés en décharge contrôlée). Les eaux séjournent ensuite dans le bassin d'aération (2053 m³), le cœur du processus d'épuration qui permet d'oxyder les matières carbonées et surtout, nouveauté dans la station, l'azote et les phosphates. Une dernière étape en bassin clarificateur (20 mètres de diamètre) permet la séparation des boues et de l'eau épurée qui sera rejetée dans le Courant de l'Hôpital. Par temps de pluie, la station peut traiter 3 410 m³ d'eau (1300 m³ en temps sec) pour une charge de 634 kg de DBO5 par jour.



Les boues résiduelles liquides sont stockées dans un silo de 1 040 m³. Transformées sur place (déshydratées), elles seront valorisées en agriculture : 1000 kg de matière sèche (MS) attendues par temps de pluie, 600 kg de matière sèche par temps sec.

Le site est également équipé d'une fosse à matière de vidange de 20 m³. D'un coût de 3,3 millions d'euros, la station a été financée par le SIDEN France et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Elle est télégérée par le SIDEN à partir de son site de Pecquencourt.

Si le territoire du SAGE est en passe de respecter les échéances sur l'implantation des stations et sur leur niveau de traitement, il faut encore optimiser les réseaux de collecte souvent obsolètes ou défaillants et notamment les déversoirs d'orage.

Mortagne-du-Nord

La commune j(o)ue l'atout tourisme fluvial

La position aval de Mortagne-du-Nord rend cette commune fragile en terme de qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions potentielles produites sur le reste du bassin versant. La solidarité entre l'amont et l'aval développée dans le cadre de la gestion équilibrée de l'eau pourrait cependant atténuer cette vulnérabilité. Située à la confluence de la Scarpe et de l'Escaut, la commune joue d'ores et déjà la carte du tourisme fluvial.

"Dans les années 90, jusqu'à 18.000 péniches transitaient par Mortagne-du-Nord où se trouvait le poste des douanes, rappelle Michel Quiévy, maire de la commune. Comme dans le reste du pays, le trafic commercial sur les voies navigables a périclité, les péniches ne pouvant assurer les exigences actuelles du juste à temps et du porte à porte.



Cependant, cinq millions de tonnes de marchandises transitent encore par notre commune". Et les projets ne manquent pas pour relancer le trafic sur les voies d'eau. La capacité de l'Escaut sera portée à 3000 tonnes vers 2007 dans le cadre du programme de mise à grand gabarit du canal de l'Escaut. Cet aménagement ne concerne pas la Scarpe, classée en voie d'eau secondaire par Voies Navigables de France et qui a donc davantage une vocation de plaisance que de commerce. A ce sujet, les collectivités locales, de Douai à Mortagne-du-Nord, réfléchissent ensemble à la poursuite du programme de requalification des berges de la Scarpe initié par la Région à la fin des années 90. Couplés à la mise en valeur touristique et à la création de ports de plaisance et de haltes fluviales, ces travaux pourraient donner un nouvel avenir à la Scarpe.

Développer la plaisance

"Nous avons des cartes économiques et touristiques à jouer, car nous sommes très proches de Saint-Amand-les-Eaux et de Raismes qui développent l'accueil autour de leurs bases de loisirs, du Casino et du futur Centre européen de la glisse. Dans ce contexte, nous soutenons le projet de Johan Pot qui monte, dans notre commune, "Mortagne Plaisance", une société de location de bateaux de 6,5 à 14 mètres, disponibles à la journée ou pour un court séjour", précise le maire. A terme, la société restaurerait et construirait ses propres bateaux et des vedettes capables de faire la navette entre Mortagne et St-Amand. Raimbeaucourt "Les bateaux font partie la tradition Raismes locale. Nous avions une Fête de l'eau dans les années 80 à laquelle Rosult Roost-Warendin participaient activement 450 Roucourt Mortagnais et quelques Rumegies couples d'anciens bateliers Saméon Saint-Amand-les-Eaux résident encore à Sars et Rosières Mortagne-du-Nord". Sin le Noble Somain

Thun-Saint-Amand Tilloy-Lez-Marchiennes Villers-au-Tertre Vred Wallers Wandignies-Hamage

Lewarde Loffre Marchiennes Masny Maulde Millonfosse Moncheaux Monchecourt Mons-en-Pévèle Montigny-en-Ostrevent Mortagne du Nord Mouchin Nivelle Nomain Oisy Orchies **Pecquencourt** Petite-Forêt

Lecelles

Waziers

Warlaing



la lettre d'information du SAGE Scarpe Aval

Le SAGÉ et la L(o)i

Le SAGE est un document de planification opposable aux autorités administratives (Etat, collectivités locales et établissements publics), mais non opposable aux tiers, du moins de manière directe (art. 212-3).

Les tiers sont concernés indirectement par le SAGE au travers des autorisations administratives qu'ils sollicitent et qui doivent elles mêmes être compatibles avec le SAGE ou prendre en compte ses objectifs. Le SAGE ne créé pas de droits mais détermine les orientations et objectifs en matière de gestion des eaux ainsi que les actions permettant d'atteindre ces derniers. Le SAGE s'impose à l'administration de manière plus ou moins forte selon que celle-ci intervient ou non dans le domaine de l'eau.

La compatibilité dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques (définie par la loi de 1992 et ses décrets d'application) doit être recherchée dans les décisions des autorités administratives.

Le SAGE doit cependant respecter la hiérarchie des normes juridiques.

Sa valeur juridique ne concerne que les décisions de niveau inférieur ou égal au sien, c'est-à-dire l'arrêté préfectoral.

La notion de "prise en compte" pour les documents et actes administratifs, hors du strict domaine de l'eau, est une notion juridique plus imprécise.

La jurisprudence du tribunal administratif de Lille (19 avril 2000) lui donne le sens de "ne doit pas ignorer". Les décisions de l'administration doivent donc respecter les dispositions du SAGE ou dans le cas contraire faire l'objet d'une motivation.

Concrètement, outre son impact juridique, le SAGE a un rôle de référence technique : les orientations d'aménagement (programme d'actions sur le terrain, recommandations techniques adressées aux maîtres d'ouvrage) engagent les acteurs locaux et les guident dans leurs décisions.

partenaires











Cette lettre d'information a été réalisée avec le soutien financier de : l'AEAP, la CAPH, la CAD, la CAVM, la CCED, la CCEP, la CCOB, la CCPP, la CCRVS, le PNRSE, le SIADO, le SIS et le SMAHVSBE



Secrétariat technique 357, rue Notre Dame d'Amour 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX Tél. 03 27 19 19 70 Fax 03 27 19 19 71 E-mail: contact@pnr-scarpe-escaut.fr

Site web: www.pnr-scarpe-escaut.fr

L'article L 212-3 du Code de l'Environnement (Art. 5 de la loi sur l'eau) prévoit que "lorsque le schéma a été approuvé, les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives et applicables dans le périmètre qu'il définit doivent être compatibles ou rendues compatibles avec ce schéma. Les autres dispositions administratives doivent prendre en compte les dispositions du schéma".

pr(o)chainement

30 Juin : Journée technique du SAGE "Circulation et reproduction piscicole"

Du 26 juin au 11 juillet Festival de l'eau de la Porte du Hainaut, sur le thème de l'Amérique du Sud

Octobre : Conférence sur l'eau "L'eau vivante éternellement courante ?" Théâtre municipal de Saint-Amand-les-Eaux

Novembre : Rendu des études qualité de l'eau, potentialités piscicoles, assainissement collectif

9 Décembre : Réunion de la Commission Locale de l'Eau

H₂orizon

2000 exemplaires - ISSN en cours

Secrétariat technique du SAGE,
Parc naturel régional Scarpe-Escaut,
357 rue Notre Dame d'amour
59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX
tél. 03 27 19 19 70 - fax 03 27 19 19 71
Président de la Commission Locale de l'Eau : Alain BOCQUET
Directeur de publication : Daniel MIO
Comité de rédaction : Conseil Général du Nord,
Agence de l'eau Artois Picardie, DIREN, SMAHVSBE, CAPH,
CCOB, Escaut Vivant, PNR Scarpe-Escaut,
Crédit photos : Samuel Dhote
Conception graphique : Astragale
Impression : La Monsoise, Mons-en-Barœul - 2004

d(o)cuments de travail

Deux en Un

Sorti de presse dès la mi-juin, "L'État des lieux du SAGE Scarpe Aval" complété par "Les illustrations cartographiques/État des lieux" présente les milieux aquatiques (eaux superficielles, eaux souterraines et milieux humides) ainsi que les usages de l'eau sur le territoire du SAGE (agriculture, industrie, usage urbain, loisir). Essentiel à la compréhension du terrain, il rappelle également la portée juridique d'un SAGE et la méthode retenue pour élaborer celui de la Scarpe Aval. Il s'agit là d'un outil indispensable pour mener les étapes suivantes, du diagnostic aux orientations. "L'État des lieux du SAGE Scarpe Aval" et son complément "L'Atlas cartographique du SAGE Scarpe Aval", sont disponibles sur demande au secrétariat technique du SAGE (stocks limités).

